

**2008/558 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du fonds d'initiatives locales au titre du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon** (Direction du Développement Territorial) (BMO du 18/08/2008, p. 1521)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

Mme RIVOIRE Françoise : Monsieur le Maire, les Verts soutiennent les différents dossiers présentés ce jour dans le cadre de la politique de la ville. La politique de la ville est un des outils majeurs pour favoriser la justice sociale.

Des menaces planent sur la politique de la Ville de Lyon :

Le nouveau Préfet du Rhône délégué à l'égalité des chances tend à introduire de nouvelles priorités dans la politique de la ville. Son courrier du 6 août 2008 aux Maires des Communes en contrat urbain de cohésion sociale est particulièrement inquiétant car peu explicite. Je cite : *« L'année 2009 verra, comme vous le savez, l'achèvement des contrats urbains de cohésion sociale en cours. A ce titre, une première priorité de l'Etat sera d'accorder une place toute particulière à leur évaluation avec en perspective, la révision probable, sous des modalités qui seront définies prochainement, de la géographie actuelle des territoires urbains prioritaires ».*

Ce courrier nous inquiète à plusieurs titres :

Rappelons que l'intervention en matière de politique de la ville s'inscrit dans le cadre de contrats pluriannuels et impliquent d'autres partenaires que les Communes, notamment des associations. Il conviendrait alors de respecter ces partenaires et de les inclure dans la réflexion.

Par ailleurs, je soulignerai d'une part, que nous sommes favorables au principe d'évaluation des politiques publiques, ceci dans le but de les réorienter et de les rendre plus efficaces. D'autre part, que la volonté du Gouvernement est de réduire son intervention à 215 quartiers pour l'ensemble de la France, alors qu'actuellement, nous en avons 233 en Rhône-Alpes.

Les dossiers présentés ce jour s'inscrivent dans le cadre des Contrats urbains de cohésion sociale, plus couramment nommés CUCS.

Ces dossiers portent sur de multiples domaines essentiels de la vie quotidienne, à savoir :

- l'éducation avec le contrat éducatif ;
- le cadre de vie avec la gestion urbaine et sociale de proximité ;

- l'économie avec l'insertion ou le soutien à l'entrepreneuriat ;
- le logement avec les opérations de renouvellement urbain.

La politique de la ville permet aux populations des quartiers de mieux vivre et favorise la mobilité sociale. De fait, les populations pour lesquelles les dispositifs sont les plus efficaces tendent à déménager et sont remplacées par d'autres, en difficulté.

Cependant, la politique de la ville et plus généralement, l'intervention publique fait très souvent l'objet de critiques : il reste des quartiers et des populations défavorisés, donc la politique est inefficace et devrait cesser ?! Le problème n'est pas la politique de la ville mais un système économique qui génère des inégalités. Ces inégalités vont-elles disparaître si on arrête la politique de la ville ? A notre avis, la réponse est non. Mais telle n'est pas, semble-t-il, la position du Gouvernement.

Or, comme je le rappelais précédemment, notre système économique génère des inégalités, il appartient donc à l'Etat, faute de pouvoir intervenir efficacement au niveau national sur les mécanismes économiques, à poursuivre et à améliorer les dispositifs de la politique de la ville. Sinon, notre Collectivité serait contrainte une fois de plus à compenser le désengagement de l'Etat.

Je crois qu'il est important que sur tous les bancs de cette Assemblée, nous nous mobilisions en faveur de notre ville pour le bien de toute sa population.

Je vous remercie de votre attention.

M. LEVEQUE Louis, Adjoint : Très brièvement, je voudrais rajouter que bien évidemment, je ne peux que partager les inquiétudes exprimées par le Groupe les Verts concernant l'avenir du Contrat urbain de cohésion sociale et l'avenir de la Politique de la Ville. Partager aussi l'inquiétude par rapport à la lettre de cadrage adressée par le Préfet en indiquant qu'hélas, elle contient des éléments extrêmement précis sur les orientations décidées de manière unilatérale par le Préfet et par l'Etat suite d'ailleurs au plan « Espoir banlieue » qui est aussi une initiative totalement unilatérale de l'Etat en la matière.

Je souhaiterais donc vous indiquer que nous avons pris l'initiative avec Maurice Charrier de réunir jeudi soir les principales villes concernées par les contrats urbains de cohésion sociale à la Communauté urbaine, pour engager une riposte et une réaction et à l'égard du plan « Espoir banlieue » et par rapport à la lettre de cadrage du Préfet.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)